

Tréma



9 NOUVEAUX VÉHICULES

POUR RENOUVELER LA FLOTTE

Tréma a fait l'acquisition de neuf nouveaux Renault Master, mis en circulation en ce début d'année. Ces véhicules, entièrement accessibles, ont été spécialement choisis par la société ISA TAD suite aux retours d'un certain nombre de voyageurs et à la volonté de Jacqueline Dahlem, vice-présidente de Reims Métropole.

De plus, des hayons élévateurs seront installés à partir de fin mars 2012 dans les six véhicules Ford acquis début 2011. Ainsi, les personnes rencontrant des difficultés à monter à bord des véhicules à l'aide du marchepied pourront accéder à l'intérieur de l'habitacle en toute sécurité et sans efforts grâce au hayon élévateur.

Engagement contractuel

Pour garantir la sécurité et le confort de ses voyageurs, le service Tréma s'est engagé à renouveler chaque année une partie de sa flotte de véhicules.



Le saviez-vous ?

Vous pouvez recevoir le Tréma par e-mail. Pour cela faites votre demande à : communication@trema.fr.

Agenda

Atelier des étoiles au Planétarium de Reims
16 février, 15 mars, 12 avril et 10 mai

Pour en savoir plus sur l'astronomie, plusieurs séances sur inscription.

Plus d'infos :

03.26.35.34.70

planetarium@mairie-reims.fr

Exposition «Couleurs et Lumière», jusqu'au 26 février, Musée des Beaux Arts de Reims :

Partez à la découverte de Chagall, Sima, Knoebel, Soulages...

Plus d'infos :

03.26.35.36.00

...► UN TARIF SPÉCIAL POUR LES PERSONNES AUX REVENUS MODESTES :

La Loi SRU relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et notamment son article 123 précise que les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861-1 du code de la sécurité sociale, doivent pouvoir bénéficier de réductions tarifaires sur les titres permettant l'accès au transport.

Conformément à cette Loi, Tréma et Reims Métropole proposent les abonnements mensuel et annuel à moitié prix (réduction de 50%).

Si vous pensez être concerné par ces réductions - prises en charge par les collectivités -, contactez votre CCAS ou mairie de votre lieu de résidence qui étudiera votre dossier.

...► L'AGGLOMÉRATION FÊTE LES 10 ANS DU TRI !

Grâce à de nombreuses opérations, Reims Métropole présente des chiffres 25 % supérieurs à ceux d'une agglomération de même taille. Tréma s'associe aux actions réalisées par l'agglomération et encourage chaque citoyen à poursuivre ses efforts afin d'accroître les bons résultats !

Plus d'infos : www.reimsmetropole.fr

